



Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu.

En outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

## CONVOCATIION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

**le mercredi 02.04.2025 à 08:00 heures**  
**dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),**  
**2, rue du Château, L-8385 Koerich**

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

### Séance à huis clos

1. Démission d'un fonctionnaire (chargé d'études)
2. Promotion au grade 11 de deux fonctionnaires affectés au Biergerzenter

### Séance publique

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 12.02.2025
4. Fourniture et pose d'équipement routier et de signalisation verticale (Berliner Kissen) dans la rue de Luxembourg à Goetzingen, rue Principale à Goetzingen et rue de Koerich à Windhof - approbation projet & devis afférent -
5. Travaux de mise en peinture de la façade de la salle des fêtes à Koerich – approbation devis
6. Acquisition d'une tondeuse automotrice – approbation projet & devis afférent -
7. Projet de transformation et de réaffectation de la maison communale 1 rue de Windhof Koerich (3 unités + 1 commerce) – décision de principe -
8. Réalisation d'un avant-projet sommaire relatif à l'aménagement de l'immeuble sis Koerich, 1, rue de Windhof – vote devis et crédit spécial y afférent
9. Création de l'article 2/113/706090/99001 libellé « participation des particuliers à des activités de loisir » en vue des frais de participation aux excursions organisées par les commissions consultatives communales
10. Approbation Acte N°14.459 du 03.03.2025 passé par devant Me Hames, notaire de résidence à Mersch (acte ACKoerich-Biver)
11. Approbation Acte N°14.458 du 03.03.2025 passé par devant Me Hames, notaire de résidence à Mersch (acte ACKoerich-Lopes)
12. Rapports et informations

Koerich, le 27.03.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,  
Daniel WIRTH

Le Secrétaire communal ff,  
Tim EPSTEIN

